

voit être constaté ; aussi il faudrait, on estime, pour qu'il puisse faire de mesures très fatales, prouver l'insuffisance et la fausseté des faits qu'il relate.

Nous croyons que ce rapport ne suffit pas à prouver ce que nous disons. Mais si à plus tard, M. le Secrétaire de l'Intérieur, ou un grand Sénat, de transformer son rapport, ou au contraire, d'appeler son procès le Procès de l'industrie et du socialisme, la justice ne peut le suivre et il n'a pas le droit de peser sur notre cause.

Pour ces motifs, le tribunal débute Résolument de sa demande et de condamne à tous les dépens.

## DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

### LES ITALIENS EN AFRIQUE

Paris, 20 mars.

On télégraphie d'Addis : « On apprend au Choc que l'Italie a donné avis que la paix allait être conclue avec l'Italie et qu'il était du tour italien de traiter désormais les Italiens contre des amis et de roamer pays au commerce. »

Rome, 20 mars.

La Chambre a continué que M. Ruffini, discussion des crédits d's contenant les a déposés des documents et l'Egypte, rapport entre les deux.

Après l'ordre, du jour pour la discussion, il s'agit de pourvoir avec dignité, à besoins d'une partie de l'Italie.

La discussion est close plusieurs or-

dures du jour sont dépendantes.

M. Taroni, au nom de quarze radicaux, dévoués à l'ordre du jour, invitent le gou- vernement à appeler les troupes d'Afrique.

M. Ronchi, disent que tous les ministres sous la dépendance du parti militaire et auquel toutes les institutions, provoquent des élections au centre.

Le président dut suspendre la séance.

### LES CHEMINS DE TER DU SUD

Paris, 20 mars.

M. Clémenceau a été entendu, cet après-midi par M. Le Poitevin, l'Instruction ayant révélé, dit le Temps, que le fonds de la Compagnie des chemins de fer du Sud a été dérobé pour amener la presse locale et notamment le Var Républicain à combattre sa candidature.

M. Clémenceau a fourni des explications de la campagne électorale qui a été menée contre lui dans le Var par la Compagnie du Sud.

### L'EXPÉDITION ANGLAISE

Moscou, 20 mars.

Les dernières ont indiqué le 18 mars Kasabekov, près de Kavkaz : ils ont été repoussés avec des pertes considérables. Les communications momentanément interrompues ont été retrouvées.

### LA RÉUNION DE MAHES

Toulon, 20 mars.

Suivant l'exemple de la municipalité de Marseille et le conseil général de la Seine, le maire de Toulon invite à se réunir dimanche 20 mars, les maires, les conseillers généraux de l'arrondissement et municipaux du département en un mot tous les citoyens qui sont électeurs répartis sur les 12 arrondissements.

### LES CAISSES DE SECOURS

des Ouvriers Mineurs

On se souvient que jusqu'à présent, par une interprétation particulière de l'article 11 de la loi de 1926, les élections des délégués mineurs à l'administration des caisses de secours se faisait dans les corps.

Ainsi l'interprétation du citoyen Basly sur les abus qui résultent de ce système, le ministre des travaux publics appuya la demande d'urgence formulée par le député de Lure, en faveur d'une proposition tendant à remédier à ces errements.

M. Basly déclare que, par suite de l'article, c'est la responsabilité de plein droit qui est attribuée à l'administration du patron.

M. Basly déclare que l'avis de l'Assemblée nationale, qui est favorable à l'amendement, est adopté.

M. le préfet : Nous passons à l'article 2. Il y a dix amendements. Il voterons.

M. Basly demande au Sénat d'adopter un amendement qui aboutirait à l'application de la loi les grèves qui n'occupent pas plus de 200 ouvriers.

Cet amendement est repoussé par 100 voix contre 97 sur 206 votants.

M. Basly développe un amendement portant que tout ouvrier qui n'occupe pas un poste et qui est absent de l'entreprise, ne devrait pas considérer comme un patron et ne devrait pas conséquemment sous le coup de la loi.

M. le préfet : Nous passons à l'article 2. Il y a dix amendements. Il voterons.

M. Basly défend un amendement visant à fixer l'indemnité, contractuellement au moins proposée par la commission et qui était un minimum sans faire de mal à personne.

M. Basly répond que, par suite de l'article, c'est la responsabilité de plein droit qui est attribuée à l'administration du patron.

M. Basly déclare que l'avis de l'Assemblée nationale, qui est favorable à l'amendement, est adopté.

M. le préfet : Nous passons à l'article 2. Il y a dix amendements. Il voterons.

M. Basly dépose un rapport sur le projet de résolution de M. Ourytant, tendant à élire deux délégués au nom des membres de la commission des finances à l'Assemblée nationale.

La suite de la discussion de la loi sur les accidents du travail est renvoyée à la suite de deux heures.

L'abandon des mesures nous oblige à notre regret, à remettre demain notre intéressant feuilleton LA GRANDE ILLUSTRE.

FIDELTON & C°

## Cent ans après OU L'AN 2000

Edward Bellamy

Les relations partielles de nos divers pays sont assurées par une sorte d'union fédérale d'une forme très étroite qui s'étend dans le monde entier.

Un conseil international règle les rapports mutuels et les questions commerciales entre les membres de l'union, ainsi que leur politique conjointe envers les races les plus coriaces qui s'élèvent graduellement vers les mutations des peuples, chaque nation, toutefois, de l'autonomie la plus absolue dans les limites de son territoire.

Comment conserverez-vous nos transactions commerciales, sans effort ? Avec l'anglais, il vous faut bien une sorte de monnaie internationale, quelque chose qui passe partout à l'intérieur.

En tout, l'argent est aussi supérieur dans toutes les relations extérieures qu'il n'est dans l'intérieur. Quand le commerce a élargi d'autant les domaines d'entreprises privées, l'argent doit nécessairement être spécifié pour régler les transac-

tions multiples et complexes, mais, maintenant, les personnes commerciales sont les nations elles-mêmes, agissant comme individus. De la sorte, il ne reste plus qu'une division de marchands dans le monde, et leurs transactions étant surveillées par le conseil international, un système de comptes très simple suffit à tous les besoins.

Chaque nation a son bureau d'échange où se traitent ses affaires commerciales. Par exemple, le bureau américain, estimant que telle quantité de produits français est nécessaire à l'Amérique pour cette année, envoie un ordre en conséquence au bureau de France, qui, de son côté, agit de même. Toutes les nations suivent le même système.

— Mais puisqu'il n'y a plus de concurrence, comment fixe-t-on les marchandises étrangères ?

Chaque nation donne ses produits au dehors au même prix qu'elle les vendrait chez elle. Ainsi, point de manœuvres possible. Il va sans dire qu'en théorie une nation n'est obligée de consentir à cet échange de bons procédés, mais cela est dans l'intérêt de tous. J'ajoute que si une nation fournit régulièrement à une autre une certaine catégorie de marchandises, aucun changement dans les relations économiques ne peut être introduit sans avis préalable donné en temps utile.

Mais si un pays, ayant le monopole de quelque produit naturel, réussit à le fournir aux autres ou sou-

met à l'un d'eux !

C'est au fait qui ne s'est jamais fait au fil de l'histoire, infiniment plus

que l'ordre exige que chaque nation traite les autres exactement sur le même pied ; pourtant, il s'en trouvait une qui voulut se prévaloir d'un monopole et se serait retranchée à tous égards du reste de la terre ; mais je le répète, ce cas n'est guère à redouter.

L'instinct :

Supposons, cependant, qu'une nation, possédant le monopole de quelque produit, dont elle exporte plus qu'elle ne consomme, en augmente le prix de vente, et, par ce moyen, sans prohiber l'exportation, veuille tirer profit des besoins des autres ?

Comment faites-vous, repris je quand les comptes de deux pays ne balancent pas ? Suppossez que nous importons plus de la France que nous n'exportons ?

À la fin de chaque année, les comptes de tous les pays sont examinés. Si la France est notre débiteur, il est probable que nous sommes débiteurs d'un pays quelconque à la France, et ainsi de suite. Une fois les comptes réglés par le conseil international, les différences qui restent ne peuvent être évidentes. Quelles soient les conclusions exigées qu'on les solde tous les trois ou quatre ans : il peut même évidemment arriver que si le résultat démontre que nous devons à la France, et que l'Amérique gagne un ouvrier pour rien. Par conséquent, l'Amérique doit une indemnité à l'Angleterre et à l'Amérique, l'Angleterre perd toutes les dépenses qu'elle a faites pour élever ses forces d'éducation, et l'Amérique gagne un ouvrier pour rien. Par conséquent, l'Amérique doit une indemnité à l'Angleterre. Si l'Amérique gagne un ouvrier pour rien, mais le service de la qualité des repas sont bien supérieurs quand on les prend au dehors.

## DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(nos correspondants particuliers)

### LA TERRIBLE CATASTROPHE

DOUAI, 20 mars.

Jeudi 20 mars 1926, est complété par la disposition suivante (ajoutée à celle suivant les circonscriptions électorales) :

Si le vote, soit pour la circonscription entière, soit pour une de ses sections électorales, a eu lieu dans plusieurs mairies, le juge de paix convié pour connaître des contestations prévues à l'article ci-dessous... Cela de la commune qui, de l'interrogation des électeurs, aura été désigné pour la réunion des résultats et la proclamation du vote,

Article unique.

dernier paragraphe de l'article 11 de la loi du 20 juillet 1924, est complété par la

disposition suivante (ajoutée à celle suivant les circonscriptions électorales) :

Si le vote, soit pour la circonscription entière, soit pour une de ses sections électorales, a eu lieu dans plusieurs mairies, le juge de paix convié pour connaître des contestations prévues à l'article ci-dessous... Cela de la commune qui, de l'interrogation des électeurs, aura été désigné pour la réunion des résultats et la proclamation du vote,

Article unique.

Anjourd'hui à 4 heures 15 a eu lieu l'enterrement du nommé Emile-René Van

ddrecken, chauffeur, décédé accidentellement dans la terrible catastrophe que nous avons relaté dans notre numéro

d'hier.

Par erreur nous avons relaté le nom de

Emile Théry : en effet, le malheureux était à la brasserie connue sous ce nom-là.

A quatre heures, la rue Bea s'empila

peu à peu, beaucoup de monde avait tenu

à conduire ce malheureux ouvrier, victime du deuil, à sa dernière demeure.

M. Stindle et D'Halluin, directeurs de

l'usine, se trouvaient à tête du cortège

et conduisaient au deuil.

Remarqué aussi MM. Buttrille, tra-

sieurs : M. Grassin, entrepreneur de zinc-

guere ; M. Cresson, préteur de MM.

Stindle et D'Halluin, quelques ouvriers

qui étaient à l'enterrement et avaient

offert une couronne à leur

malheureux camarade.

Or, toutes ces informations sont fausses.

Nous nous sommes livrés à une en-

quête approfondie de laquelle il résulte

que aucune lettre adressée à Trembley,

nous n'avons pas pu trouver une

parvenue à la prison de Douai.

reçu à Douai, mortelle emprise de Beau-Aires, à l'adresse de Trembley, contenant des simples mots.

Je pars pour l'Ariane dévoiler le mystère. Cette lettre ne porte pas comme signature que les initiales J. C.

Cette lettre, déclarant-lez, fait l'objet de nombreux commentaires parmi les magistrats. On sait, en effet, que Trembley a toujours énergiquement protesté de son innocence et qu'il a été promis de sa condamnation. Il s'est écrit : « Si je suis arrêté à Beau-Aires, il ramènera à Beauvais, car je connais.

Or, toutes ces informations sont fausses.

Nous nous sommes livrés à une en-

quête approfondie de laquelle il résulte

que aucune lettre adressée à Trembley,

nous n'avons pas pu trouver une

parvenue à la prison de Douai.

Hier matin, on a trouvé mort dans son

lit, un pensionné, Charles Dupondieu,

âgé de 65 ans, demeurant Grande Rue.

On a immédiatement appelé un médecin qui a constaté que Dupondieu était succombé à une rupture d'anévrisme.

Concours de chiens râtres

Dimanche 22 mars, à 3 heures, chez M.

Marie, rue de l'Omme, 12, concours

spécial de chiens râtres sans exciter, 110

fr. de prix en deux catégories garanties.

Combats de Coqs

Dimanche 22 mars, à 4 heures précises,

une lieu chez Daenecq, à l'Abondance,

rue de Mouvaux, 46, le rangage d'un coq

pour 20 francs, et paix de plaisir à 10 fr.

contre les imperdables du Pont-de-Nœ.

On verra à cette partie les Terribles Bleus de l'Abondance.

Dimanche 22 mars, à 3 heures, chez les Amis réunis de chez Jules Vrankx, rue de Lanzay, 20, 2 de 300 francs, paix de plaisir à 10 francs, contre les bouchets de Mouvaux réunis.

Une belle partie de coqs aura lieu aujourd'hui 20 mars, au Bou Vivant, rouge du Clos du Bou Vivant.

Concerts et spectacles

Théâtre de Reims. — Dimanche

22 mars et jours suivants. Le Tour de

Monde d'un enfant de Paris, pièce à grand

spectacle à 14 heures.

Bordeaux 23 h. 14. Bièvre 4 h.

Mouvement Ouvrier

Groupe d'études sociales. — Le groupe

se réunit le dimanche 23 mars, à 14 h. du

soir, à son local habituel.

Le groupe Les Veilleurs de l'avenir, organisant le banquet du 18 Mars, le dimanche 22 il présente ses membres d'assister